



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 13 avril 2023

Le treize avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Gwladys BRANGER, Mme Sylvie CHATELLIER et M. Vincent CAILLÉ

Absents excusés : Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTEME), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON) et Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

2023-04-13-008– AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU LOTISSEMENT DU PAMPRE D'OR 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la fonction publique,

Considérant ce qui suit :

Le compte administratif 2022 du budget du lotissement du Pampre d'Or fait apparaître les résultats suivants :

- Un déficit de fonctionnement de : 10 683,27 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de : 0 €
- Soit un déficit cumulé de : 10 683,27 €

- Un excédent d'investissement de : 0 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 0 €
- Soit un besoin de financement de : 0 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Déficit -10 683,27 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES



- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : -10 683,27 €
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : 0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et une abstention :

- DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :
 - o Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Déficit -10 683,27 €
 - o Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €
 - o Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : -10 683,27 €
 - o Résultat d'investissement reporté (compte 001) : 0 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Sylvie CHATELLIER

Le Maire
Benoît COUTEAU



Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 044-214401002-20230413-2023_04_13_008-DE

S²LO